



Probleme de porte de garage

Par sev, le 13/01/2012 à 09:44

Bonjour,

Je suis locataire dans une maison qui se compose de la partie habitable et d'un garage. J'ai signé la baille via une agence immobilière début septembre 2011 et j'ai envoyé mon préavis de 3 mois pour quitter la maison en avril 2012 (je suis étudiant). Le problème que je rencontre c'est que la porte de garage n'a jamais fonctionné (on m'a dit lors de l'état des lieux qu'elle sera remise en état) mais avec indiquer garage dans le contact donc vu que je payé un loyer de 500 € + 30 € de charge et qu'il me reste 3 mois de loyer à payer, es que je peux demander un « remboursement » ou renégocier le loyer d'une partie des loyers que j'ai payé a causes de ce garage que je n'ai jamais pu utiliser et on dirait que le propriété fait trainé la chose pour ne pas faire les réparations.

Cordialement.